

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

2018



SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets	4
A – Territoire desservi	4
B – L'organisation de la collecte des déchets	5
1 - Les ordures ménagères	5
2 - Les autres déchets ménagers	6
II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets	9
A – Les déchets ménagers	9
B – Les autres déchets ménagers	10
C – Les tonnages traités	11
D – Evolution des collectes	14
E – La qualité des modes de collecte (les taux de refus)	17
F- Mode et taux de valorisation des déchets	17
A – Communiquer sur le tri sélectif	18
IV – Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	19
A – Contexte général	19
B – Les actions menées en 2018	21
LES INDICATEURS FINANCIERS	25
I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères	25
A – Le coût de collecte des Ordures Ménagères	25
B - Le coût de traitement des Ordures Ménagères	25
C – La redevance	26
1 – Les tarifs	26
2 – Le produit de la redevance perçu en 2018	26
II – Indicateurs relatifs au traitement sélectif	26
A – Les Points Environnement	26
1 - Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés à l’origine (H.T.)	27
2 – Les coûts de collecte et de traitement – les recettes perçues	27
(hors Amortissements, frais de personnel, dépenses de communication,.....)	27
3– Les autres dépenses imputables au tri sélectif en 2018 (en euros)	28
B – Les déchèteries	29
1 – Les tarifs appliqués aux dépôts de matériaux	29
2 – La collecte et le traitement des matières déposées	29

INTRODUCTION

La Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information donnée aux usagers.

Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, impose au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit également le contenu du rapport et fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

Le présent rapport sera :

- transmis pour information au représentant de l'Etat dans le département,
- transmis aux mairies des 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,
- tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des Communes membres.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

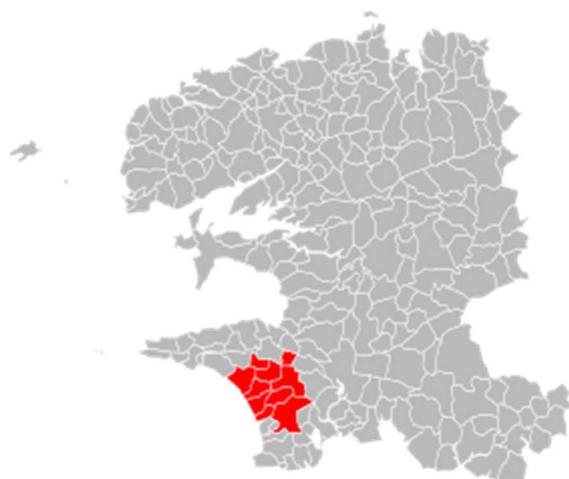
A – Territoire desservi

Le Haut Pays Bigouden, c'est :

- **10 communes** situées dans le département du Finistère
- une population de **18 155 habitants en 2015** (recensement de la population 2012 entré en vigueur au 01/01/2015).

Sur l'ensemble du territoire, on note environ 19 % de résidences secondaires, 67,5 % de ces résidences secondaires sont situées sur les Communes littorales de PLOVAN, PLOZEVET, POULDREUZIC et TREGAT.

Situation géographique de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden dans le département du Finistère et carte des communes de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden



B – L'organisation de la collecte des déchets

1 - Les ordures ménagères

En 2018, la production d'ordures ménagères sur le territoire de la CCHPB est de **4204.24 tonnes soit 231 kg /habitant** (4219.74 tonnes en 2017 : soit – 0.75 % en 2018). Le temps annuel de collecte est d'environ 3400H pour 65 990 km parcourus sur le territoire.

La totalité des ordures ménagères produite par la population de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est collectée en conteneurs collectifs depuis 2015. Le parc est composé de conteneurs de 660 litres :

- 830 points composés d'un ou plusieurs bacs collectifs
- un parc d'environ 1600 conteneurs

⇒ *Opération de lavage*

Les bacs 660L sont lavés annuellement en régie avant la saison estivale sur une période de 5 semaines.

⇒ *Fréquence de collecte*

En période estivale, le front de mer est collecté de 3 à 6 fois par semaine.

Le reste de l'année, les bourgs de Plonéour-Lanvern, de Plozévet, de Pouldreuzic, de Landudec, de Plogastel-Saint-Germain et de Gourlizon sont collectés 2 fois par semaine. Tout le reste du territoire est collecté une fois par semaine.

⇒ *Horaires de collecte*

- Dès 6 heures du matin du lundi au samedi en été (juillet et août)
- Dès 6 heures du matin du lundi au vendredi le reste de l'année

⇒ *Moyens matériels*

3 « camions benne » de 26 tonnes chacun d'une capacité moyenne de 12 tonnes de charge utile (dont un camion de secours).



**Véhicules de collecte des déchets (V.C.D)
de 12 tonnes de charge utile**

265 jours de collecte en 2018.

⇒ *Moyens humains*

6 agents titulaires (ripeur ou ripeur/chauffeur) représentant 5,5 ETP

6 ripeurs saisonniers (période estivale) représentant 0.68 ETP

7 agents en remplacement/accroissement temporaire d'activité représentant 1.69 ETP

2 techniciens déchets représentant 2 ETP

1 animatrice prévention représentant 1 ETP
 2 ambassadeurs de tri représentant 0.35 ETP

⇒ *Analyse des flux* : impact du tourisme sur les tonnages

Moyennes saisonnières (en tonnes)					
	2014	2015	2016	2017	2018
Pleine saison : juillet et août	913,84	912.38	855.46	869.38	878.12
Mi-saison : avril à juin et septembre	1446,18	1463.14	1401.36	1390.59	1366.50
Hors-saison : le reste de l'année	2054.56	2033.68	1984.02	1959.77	1959.62

Les moyennes par mois :

Juillet et août : 439.06 tonnes/mois (434.69 tonnes/mois en 2017)

Avril, mai, juin, septembre : 341.63 tonnes/mois (347.64 tonnes/mois en 2017)

Hors saison : 326.60 tonnes/mois (326.62 tonnes/mois en 2017)

⇒ *Pesée des professionnels*

Pour permettre une facturation des professionnels en fonction de leur production de déchets, les trois véhicules de collecte des déchets sont équipés d'un système de pesée embarqué. **617.17 tonnes** ont ainsi été facturées aux professionnels (hors facturation des professionnels au forfait) ce qui représente 14 % de la production totale des ordures ménagères.

2 - Les autres déchets ménagers

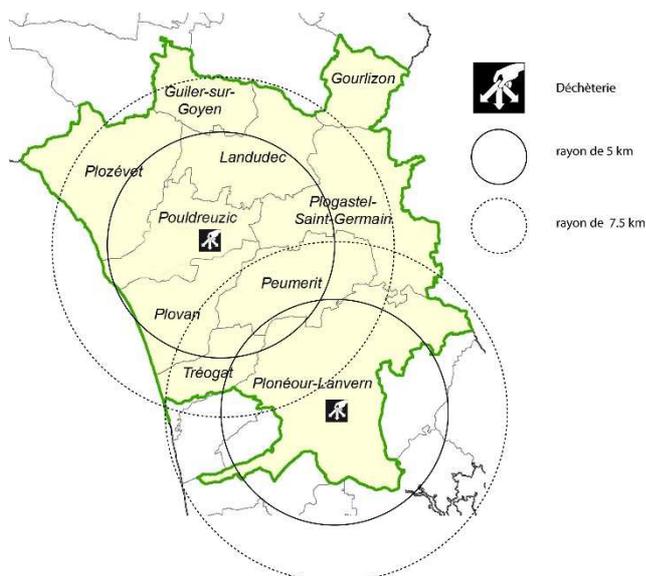
⇒ *La collecte en déchèterie*

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dispose de deux déchèteries :

une sur la commune de Plonéour-Lanvern ouverte en avril 2012. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 13H30 à 17H30 et le samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30.

La deuxième déchèterie se situe sur la commune de Pouldreuzic, sur la route de Quimper. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12H et de 13H30 à 17H30.

Les professionnels n'ont accès qu'à la déchèterie de Pouldreuzic, celle de Plonéour-Lanvern étant réservée aux particuliers.



Localisation des deux déchèteries du Haut Pays Bigouden

⇒ *Déchets acceptés en déchèterie*



Au-delà de 1m³, le dépôt des déchets végétaux, encombrants, incinérables, bois et gravats sont payants pour les professionnels (9€/m³ pour les déchets végétaux, 20€/m³ pour les gravats et le bois, 30€/m³ pour les encombrants et incinérables).

⇒ Les points environnement

Pour des raisons de coût de collecte, les emballages recyclables des habitants du haut pays bigouden sont collectés uniquement en point d'apport volontaire.

Chaque commune dispose d'un Point Environnement. Celui de Plonéour-Lanvern a été fermé suite à l'ouverture de la déchèterie.

Déchets collectés (selon les points):

- verre
- multimatériaux
- textiles
- papiers, carton

Mode de collecte : apport volontaire des ménages et des professionnels et dépôt en colonne (verre et multimatériaux), benne (cartons et papiers).

⇒ Les autres points de collecte : les points d'apport volontaire

Il s'agit de colonnes, disposées à des points stratégiques sur chaque commune, en complément de celles présentes aux points environnement (une colonne jaune multimatériaux doublée d'une colonne à verre sur chaque point).

Collecte sélective (point environnement + point d'apport volontaire)		
Flux	Points	Colonnes
Verre	157	176
Multimatériaux	140	170
Benne cartons, papiers, magazines, journaux	13	14

La CCHPB est dotée d'une colonne multimatériaux pour **106 habitants** et d'une colonne verre pour **103 habitants**.

Les colonnes sont lavées annuellement par les agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Certaines entreprises ou administrations (établissements d'hébergement, restaurants,...) sont équipées également de colonnes de tri, colonnes à verre et de bennes carton :

Nombre d'établissement équipés de colonnes de tri	
Flux	Nombre
Colonnes à verre	29
Colonnes multimatériaux	14
Benne carton	2

⇒ *Moyens humains :*

2 agents d'accueil en déchèterie représentant 2 ETP (dont 12h par semaine dédiées à l'entretien des points d'apport volontaire et des points environnement) + 0.87 ETP pour l'ouverture des déchèteries les lundis et lors des remplacements.

⇒ *Collecte des encombrants en porte à porte*

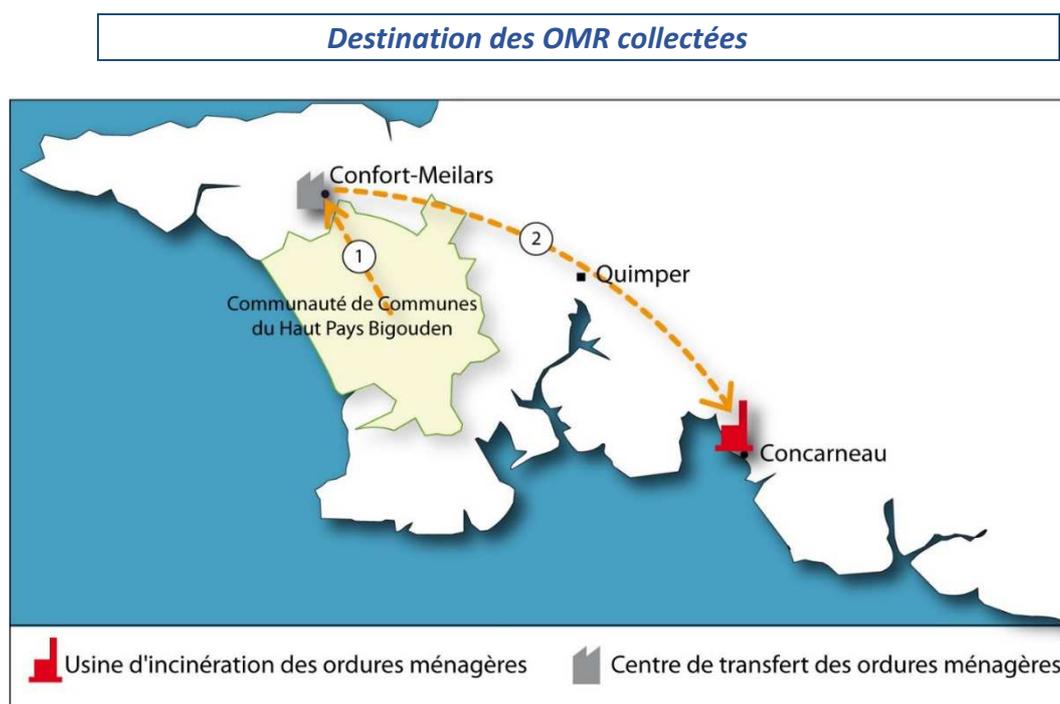
La CCHPB a organisé une collecte des déchets encombrants au cours du mois d'octobre 2018. Cette collecte est payante, un forfait de 10 € par déplacement auxquels s'ajoutent 18 € de traitement au-delà d'un m³ collecté.

- **12 demandes** d'enlèvement enregistrées en 2018 (18 demandes en 2017, 16 demandes en 2016)
- 12h de collecte + 2H de travail administratif
- Environ 12m³ d'objets collectés (encombrants, électroménager, bois, ferraille...)

II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

A – Les déchets ménagers

Ces déchets sont acheminés dans un premier temps par les bennes du service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au centre de transfert de Confort-Meilars géré par VALCOR qui regroupe également les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté. Ils sont ensuite acheminés à l'usine de valorisation énergétique (UVE) à Concarneau par semi-remorque géré également par VALCOR.



Poste de pilotage du chargement des fours à l'U.V.E de Concarneau et vue extérieure de l'U.V.E.

En 2018, l'usine d'incinération a réceptionné 52,308 tonnes d'ordures ménagères, refus de tri et incinérables des déchèteries des 6 collectivités adhérentes. La performance énergétique de l'installation en 2018 est de 72.19 %. Les sous-produits issus de l'incinération sont :

- Métaux : ferreux 945 t, non ferreux 67 t ;
- Mâchefers : 8 317 t de mâchefers déferrailés produits ;
- REFIOM : 1640 t de REFIOM et 371 t de cendres sous chaudières ;

Le rapport annuel sur le traitement et la valorisation des déchets en 2017 du syndicat VALCOR est disponible au téléchargement sur le site internet du syndicat à la rubrique « documentation » : www.valcor.fr

B – Les autres déchets ménagers

Les flux suivants :

- multimatériaux (emballages plastiques, briques, emballages métalliques et aluminium, cartonnettes, papiers)
- cartons et JMR (journaux, magazines, revues)

sont acheminés au centre de regroupement de Pouldreuzic (également utilisé par la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et par Douarnenez Communauté) puis dirigés au centre de tri de Fouesnant pour être triés.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est propriétaires et assure l'exploitation du centre de transfert des déchets recyclables de Pouldreuzic. Un agent est présent 32h par semaine.

En 2018, le centre de transfert de Pouldreuzic a réceptionné 3677.70 tonnes de déchets recyclables dont 30 % en provenance du Haut Pays Bigouden.

Ces matières sont traitées ou valorisées comme suit :

Matières	Traitement / Valorisation
Papier Carton Non Complexé	Usine Europac – Saint-Etienne-du-Rouvray (76)
Verre	Usine SAMIN à Cognac (16)
Bois	Trié et broyé à Pluguffan puis transporté à La Chapelle Caro (56) pour la fabrication de panneaux d'agglomérés et e Irlande
Métaux	Séparation des déchets et tri des métaux qui sont transférés sur l'Espagne ou le Portugal
Batteries	Transfert à Lorient pour regroupement puis dans le Nord de la France - broyage du plastique, récupération de l'acide et du plomb
Déchets végétaux	Compostage en bout de champs (après broyage) puis épandage en terre agricole
DDS	Plateforme de regroupement de St Jacques de la Lande (35)
DASRI	Unité de traitement thermique SAS Alcea à Nantes
Gravats	Centre d'enfouissement dans les carrières LE ROUX à Gourlizon (29)
Encombrants	Marché conclu par le syndicat VALCOR avec SECHÉ INDUSTRIES (53)
Incinérables	Unité de Valorisation Énergétique Valcor – Concarneau (29)
Mobilier	Transfert à Guipavas (29) pour séparation matière

C – Les tonnages traités

⇒ Les déchets ménagers

Le tonnage de déchets ménagers (OM + refus de tri) collectés en 2018 est de **4287.41 tonnes** (4204.24 tonnes pour les OM et 83.17 tonnes pour les refus de tri).

FLUX	Tonnages 2018	Tonnages 2017	Kg / hab (2018)	Taux variation 2017 à 2018	Indice (base 100 pour l'année 2010)
OM + refus de tri	4287.41	4284.59	236	+ 0.7 %	94.07

⇒ Autres déchets ménagers collectés par flux

Nombre d'habitants pris en compte : 18 155 habitants, recensement de la population 2012 entré en vigueur au 01/01/2015).

FLUX	Tonnages 2018	Tonnages 2017	Kg / hab (2018)	Taux variation 2017 à 2018	Indice (base 100 pour l'année 2010)
Multimatériaux	745.14	723	41.6	+ 3.06 %	142
Corps plats (cartons, JMR)	353.98	339.70	19.5	+ 4 %	75
Verre	1022.70	995.34	56.3	+ 3 %	99

⇒ Les déchets ménagers collectés en déchèterie

Matériaux	Quantités 2018	Quantités 2017	Kg / hab* (2018)	Taux variation 2017 à 2018	Indice (base 100 pour l'année 2010)
Déchets végétaux	3949.17	4010.12	217.52 kg	- 1.5 %	94.1
Encombrants	449.36 t	460.55 t	24.75 kg	-2.4 %	99.9
Gravats	2654.96 t	2807.42	146.24 kg	- 5.4 %	216.8
Incinérables	554.75 t	500.36 t	30.55 kg	+ 10.9 %	221.9
Métaux	355.45 t	333.84 t	19.57 kg	+ 6.5 %	128.2
Batteries	6.54 t	6.44 t	0.36 kg	+ 1.55 %	66.9
Bois	858.65 t	922.95 t	47.2 kg	- 6.9 %	137.2
Mobilier	498.02 t	362.22 t	27.4 kg	+ 37.5 %	

DEEE	193.30 t	194.32 t	10.64 kg	- 0.5 %	141.9
DDS	40.10 t	35.36 t	2.2 kg	+ 13.40 %	173.5
DASRI	396.85kg	334.45 kg	0.02 kg	+ 18.6 %	189
Piles	1727 kg	1782 kg	0.09 kg	- 3.1 %	
Lampes et tubes	661.50 kg	772 kg	0.04 kg	- 14.31 %	276.7
Pneus	1270 pneus	990 pneus		+ 28.3 %	
Réemploi	21,98 t	21.46 t	1.21 kg	+ 2.42 %	

 : Données non disponibles

⇒ Répartition des tonnages par déchèterie :

Matériaux	déchèterie de Pouldreuzic	déchèterie de Plonéour-Lanvern
Déchets végétaux	65.8 %	34.2 %
Encombrants	66.4 %	33.6 %
Gravats	80 %	20 %
Incinérables	61.2 %	38.8 %
Métaux	64.5 %	35.5 %
Batteries	73.4 %	26.6 %
Bois	74.7 %	25.3 %
Mobilier	56.3 %	43.7 %
DEEE	61.2 %	38.8 %
Piles	66 %	34 %
DDS	60.4 %	39.6 %
DASRI	45 %	55 %
Pneumatiques*	100 %	0 %
Cartouches imprimante		

Lampes et tubes	74.9 %	25.1 %
Réemploi	53 %	47 %

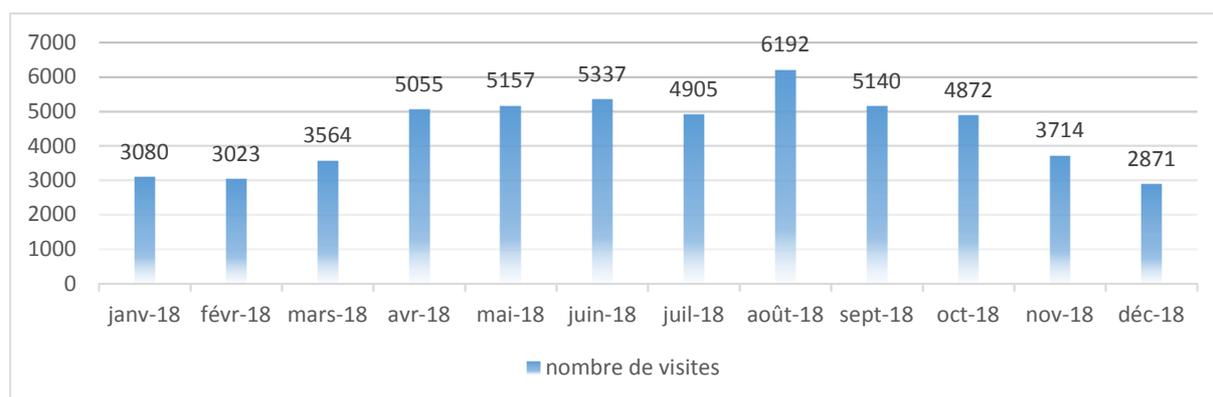
* Les pneumatiques sont collectés uniquement à la déchèterie de Pouldreuzic

⇒ *Fréquentation de la déchèterie de Plonéour-Lanvern*

La déchèterie de Plonéour-Lanvern est équipée d'une boucle de comptage permettant de connaître précisément les flux d'usagers. Ainsi, entre 2017 et 2018 **la fréquentation a augmenté de 2.8 %** :

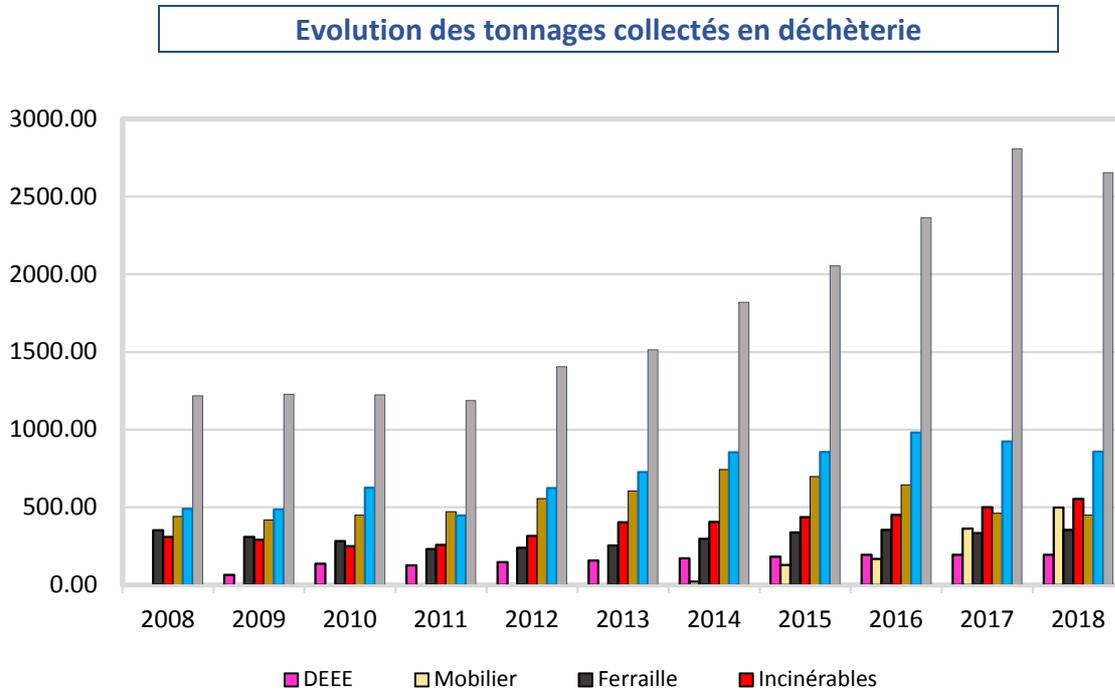
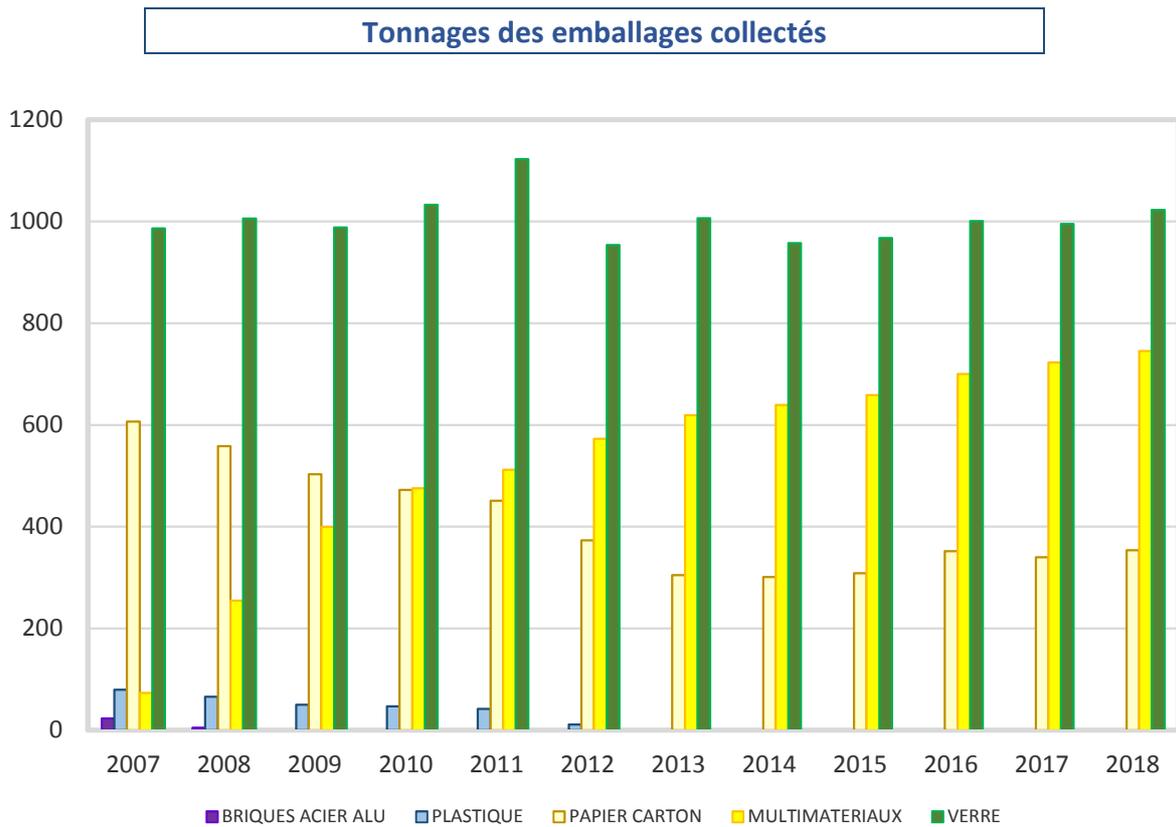
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Fréquentation annuelle (en nombre de passages)	43 852	46 554	50 232	51 449	52 910

Nombre de visites mensuelles de la déchèterie de Plonéour-Lanvern en 2018

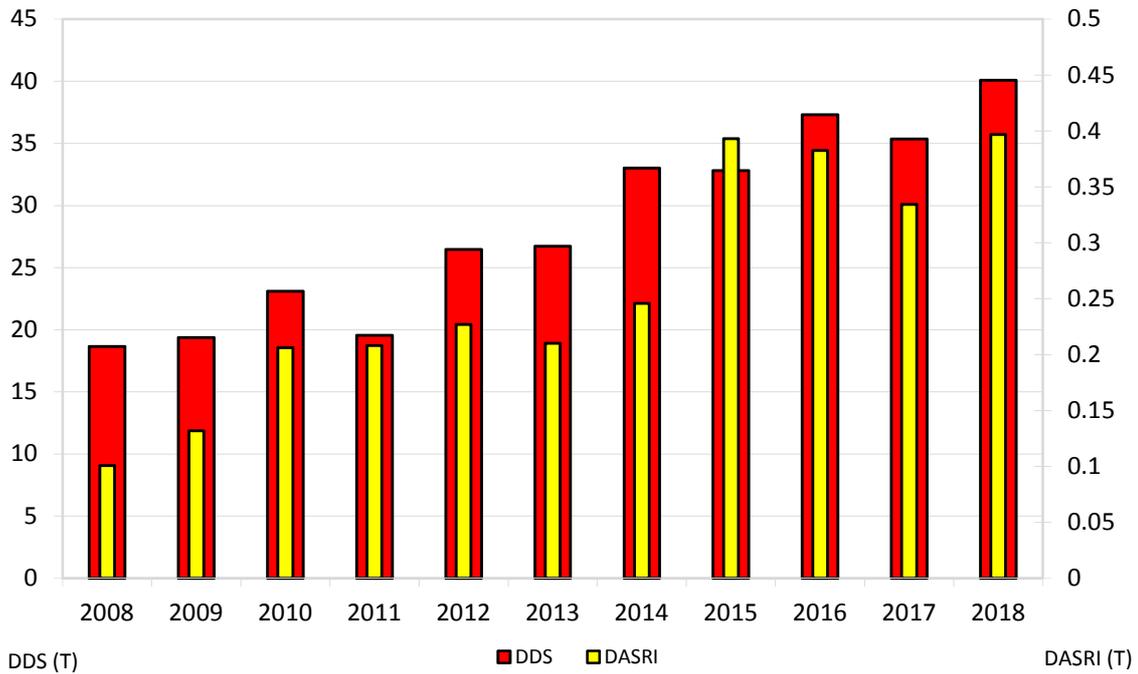


Vues panoramiques des déchèteries de Plonéour-Lanvern et de Pouldreuzic

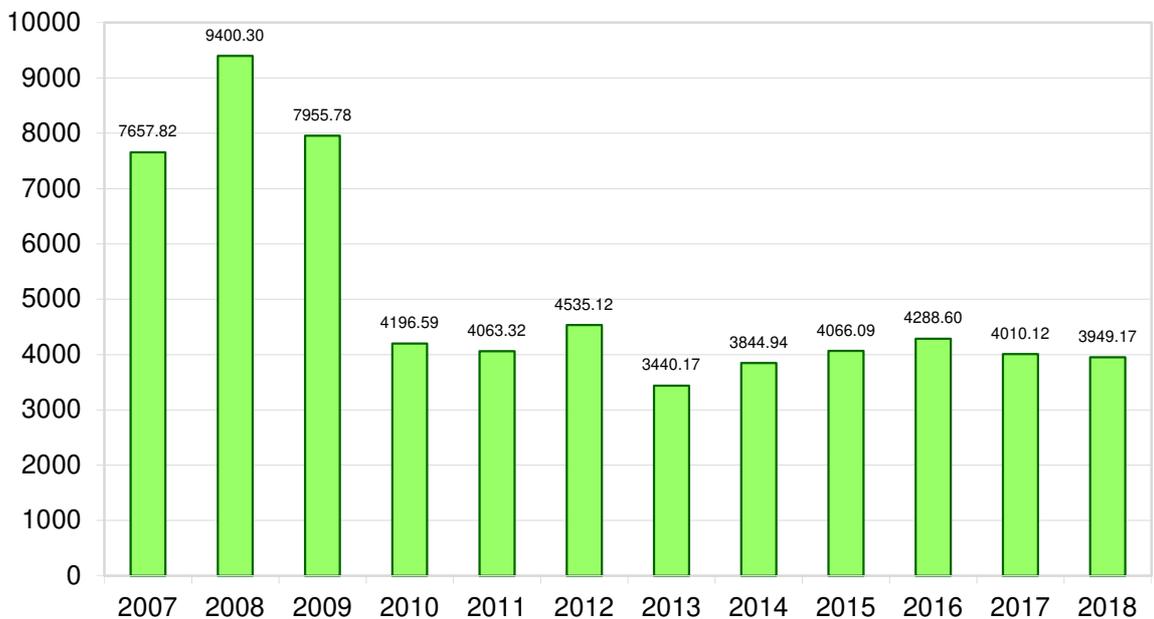
D – Evolution des collectes



Déchèterie - Evolution des déchets dangereux

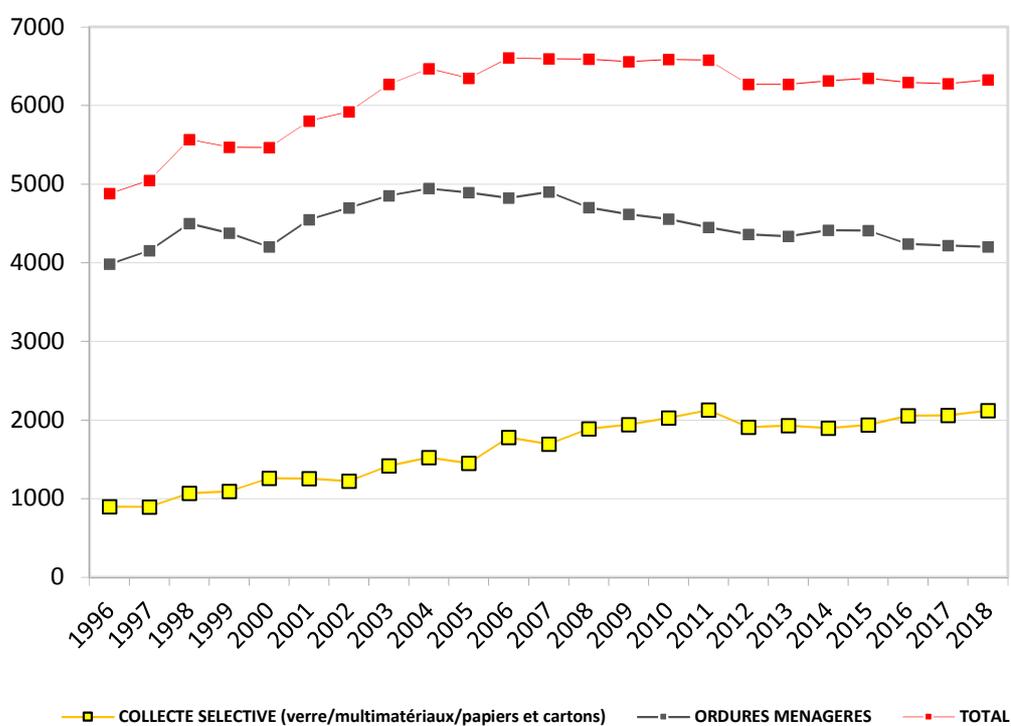
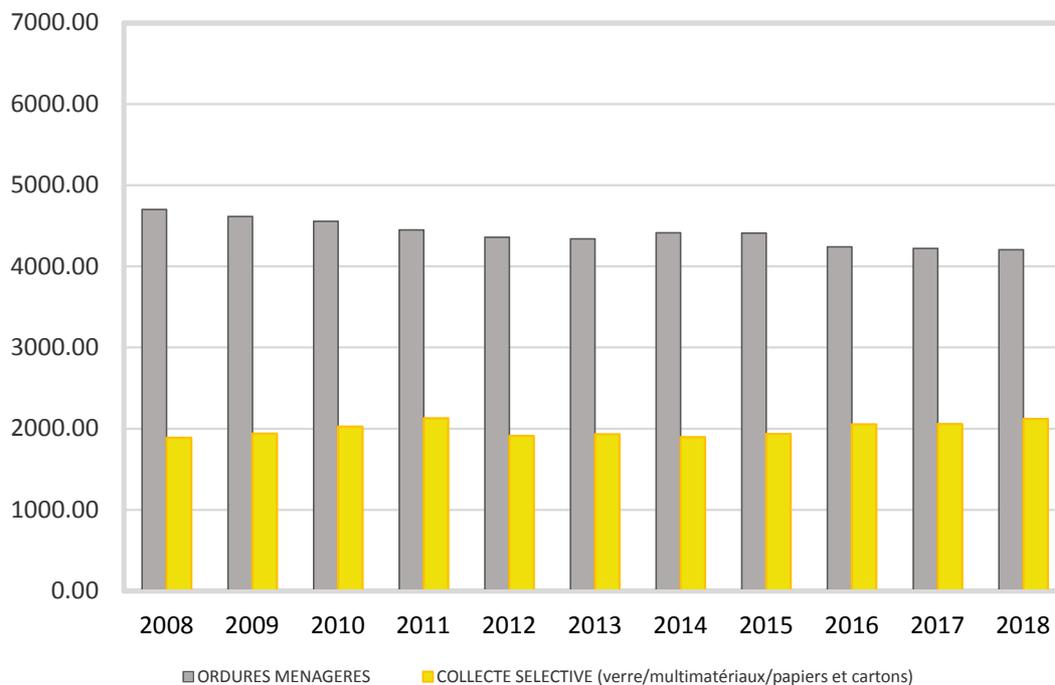


Déchets végétaux - Evolution des tonnages traités

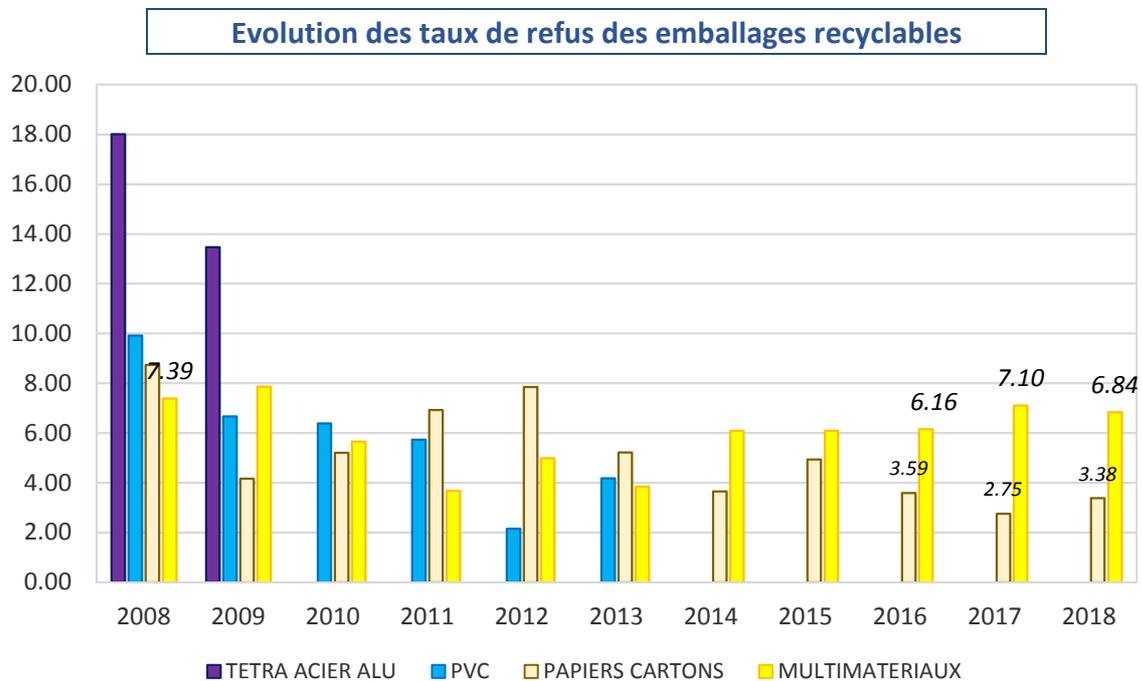


Un changement de prestataire pour le traitement des végétaux en 2010 explique la baisse importante des tonnages de végétaux traités entre 2009 et 2010.

Evolution des tonnages OM et collecte sélective



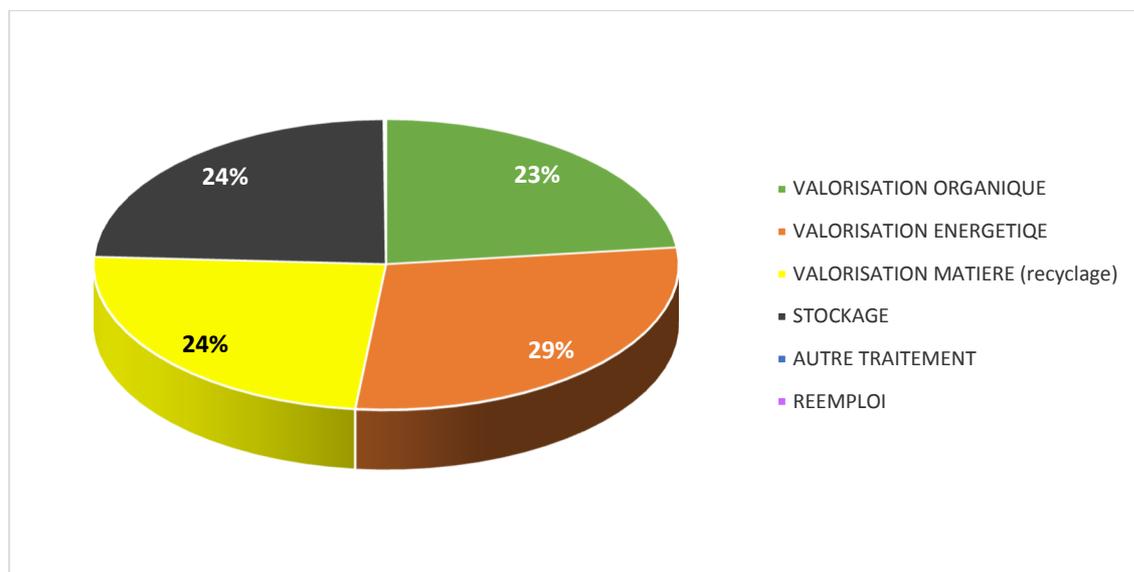
E – La qualité des modes de collecte (les taux de refus)



Les taux de refus indiqués ci-dessus sont les taux facturés à la collectivité et sont basés sur les caractérisations.

F- Mode et taux de valorisation des déchets

**Mode de valorisation des déchets en 2018
(sur un total de 17 075 tonnes)**



III – Communication

A – Communiquer sur le tri sélectif

Depuis 2007, le dispositif de tri est déployé sur l'ensemble du territoire de la CCHPB.

La collecte des emballages recyclables se fait par apport volontaire des habitants à divers points du territoire comprenant des colonnes jaunes « multimatériaux », des colonnes vertes réservées au verre et des bennes bleues adaptées au dépôt des cartons.

Depuis 2014, afin de rendre le geste de tri accessible à tous, la Communauté de Communes équipe ses points d'apport volontaires de colonnes spécifiques munies d'une trappe adaptée pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Désormais, chaque commune dispose d'au moins un point de collecte PMR.



Colonnes de tri munies d'une trappe en partie basse pour faciliter le geste de tri aux personnes à mobilité réduite

Depuis 2008, durant la période estivale, des ambassadeurs de tri effectuent des visites en porte à porte dans les foyers de la CCHPB afin de remettre un sac de précollecte et de donner des informations sur les consignes de tri sélectif.

En 2018, deux ambassadrices avaient pour mission de diffuser et d'expliquer consignes de tri aux habitants. Elles sont essentiellement intervenues dans les quartiers ciblés « points noirs » par l'équipe de collecte des ordures ménagères. En effet, le nouveau logiciel de suivi de tournée a permis de cibler les quartiers dans lesquels le tri était mal fait.





De plus, plusieurs opérations de communication autour de la collecte sélective ont été organisées durant l'année 2018 :

- Tenue de stands Info Tri (grandes surfaces) : les vendredis en soirée et les samedis matin dans les 3 grandes surfaces du territoire durant juillet et août afin de sensibiliser au tri et de répondre aux questions
- Sensibilisation du jeune public lors de séances pédagogiques
- Diffusion d'un « Guide des déchets » permettant de communiquer sur le tri des déchets
- Organisation d'un TROC TEXTILE à Plonéour-Lanvern avec tenue d'un stand sur le tri (novembre 2018)

IV – Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

A – Contexte général

Le programme local de prévention des déchets permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Jusqu'à présent, le soutien de l'ADEME était apporté dans le cadre d'un accord-cadre pluriannuel de partenariat établi pour une durée maximum de cinq ans (2010-2015). Des contrats annuels de performance définissaient des objectifs annuels d'activité, des impacts à atteindre et des engagements financiers.

Ce programme s'est terminé en septembre 2015. Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été engagé pour 6 ans (2017-2022). Comme le précédent, il a pour but de pérenniser la démarche engagée par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement.

La différence principale avec le précédent programme est qu'il concerne désormais tous les flux de Déchets ménagers et assimilés – DMA (Ordures ménagères, collecte sélective et flux de déchèterie) et non plus uniquement les Ordures ménagères et assimilés (Ordures ménagères + collecte sélective).

Au regard des textes règlementaires et de leurs objectifs de réduction ainsi que et de l'étude des tonnages de déchets produits sur le territoire la commission consultative réunie le 06 décembre 2016, en accord avec les propositions faites par la commission déchets réunie le 25 octobre 2016 décide d'orienter le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés vers 3 axes prioritaires :

- **Sensibiliser – mobiliser et communiquer sur le tri et la réduction des déchets de manière large envers tout type de public**
 - Privilégier les actions « phares » mobilisant un public important (SERD – SDD) et la communication de masse (articles, magazine bi-annuel, etc...)
 - Développer les actions envers le jeune public en formant les animateurs jeunesse volontaires
 - Sensibiliser les professionnels à l'éco-exemplarité
- **Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits**

- Développer des actions permettant de réduire les bios déchets et apprendre à mieux gérer ses espaces verts et ses végétaux (compostage – gaspillage alimentaire – gestion des végétaux)
 - Sensibiliser au réemploi et à la réutilisation et modifier ses pratiques de consommation
- **Améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets**
- Sensibiliser au tri sélectif
 - Sensibiliser au compostage

Les 2 flux principaux sur lesquels sera orienté le programme d'actions du PLPDMA seront les déchets végétaux et les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères + multimatériaux + verre). Les actions proposées auront pour but de réduire leur production et d'inciter à un transfert de flux notamment en ce qui concerne les ordures ménagères dont une grande part pourrait être valorisée grâce à un effort de tri supplémentaire de la part des habitants.

En partant sur une base réaliste de diminution des tonnages établie en fonction de l'évolution annuelle des tonnages et des moyens financiers et humains pouvant être mis en place par la Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN la commission consultative propose de partir sur les objectifs chiffrés suivants :

- A l'horizon 2020 : objectif 1 : - 5,28% de baisse par rapport à 2015 (-2,60% de baisse par rapport à 2010)
- A l'horizon 2022 : objectif 2 : -7,54% de baisse par rapport à 2015 (-4,92% de baisse par rapport à 2010) A AJUSTER EN COURS DE PROGRAMME EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DES TONNAGES

La commission consultative prend en considération le fait que les objectifs ne correspondent pas à l'objectif proposé par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (-10% de DMA de 2010 à 2020). En effet, les tonnages ont fortement augmenté de 2010 à 2015 (+20,84kg/hab soit 2,83% de hausse) et cette hausse est liée à une augmentation des flux collectés en déchèterie, non pris en considération dans le premier programme local de prévention des déchets qui portait uniquement sur les déchets ménagers et assimilés (DMA). Face à cette situation, la commission consultative préfère se fixer des objectifs réalistes et atteignables.

La commission consultative souhaite que l'évolution de la valorisation matière et du réemploi soient également mis en valeur dans les résultats. En effet, ces efforts en matière de changement de comportement de la part des habitants ne sont pas pris en compte dans les résultats liés uniquement à la réduction de la production de déchets.

Le programme détaillé de ces actions est disponible en annexe n°2.

⇒ **Sensibiliser – mobiliser et communiquer sur le tri et la réduction des déchets**

- Le Troc Textile Créatif :



Suite au succès des précédentes éditions, un *Troc Textile Créatif* a été organisé à la Halle Raphalen de Plonéour-Lanvern en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. Il avait pour but de sensibiliser les habitants au recyclage et à la valorisation des textiles usagés ainsi qu'au tri et à la réduction des déchets de manière beaucoup plus large. Des ateliers couture et réemploi (mobilier, électroménager, végétaux) étaient proposés en parallèle au troc et puces de textiles. Les partenaires liés au réemploi étaient également représentés (association Abi 29, association Zéro Waste Cornouaille, association Cap Solidarité). Au total, environ 2 500 personnes ont été sensibilisées.

- Les actions à destination du jeune public :

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation au TRI des déchets et au COMPOSTAGE, 4 rencontres avec le jeune public ont été menées. Dans l'attente du recrutement d'un animateur environnement, ces séances de sensibilisation ont été déléguées à la Ressourcerie Cap Solidarité.

⇒ **Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits**

- Réemploi et valorisation des textiles usagés :

Chaque commune est équipée à minima d'une colonne Abi 29 permettant de déposer les vêtements qui ne sont plus portés. Depuis 2017, chaque borne de collecte est équipée d'un autocollant précisant que les textiles hors d'usage peuvent aussi être collectés.

En 2018, un peu plus de 70 tonnes de textiles ont été collectés. La baisse de tonnage par rapport à 2017 s'explique par le fait qu'il n'existe plus de caisson de collecte chez Cap Solidarité. En effet, la Ressourcerie, a développé un espace vente de textile et assure donc le réemploi de ses TLC en direct. D'autre part, les activités de dépôt-ventes et Troc et puces se développent sur le territoire ce qui peut également expliquer en partie la légère baisse globale.



- Collecte de petits meubles et objets en déchèterie pour l'association Cap Solidarité Ouest Cornouaille :

Un caisson dans chacune des deux déchèteries du territoire est à la disposition des usagers pour y déposer les objets et meubles encore en bon état qui peuvent servir. En 2018, 21,98 tonnes d'objets ont été collectées dans les 2 déchèteries. Ce poids semble se stabiliser depuis 2016.

La Ressourcerie collecte également les objets des habitants du Haut Pays Bigouden, de Douarnenez Communauté et du Cap Sizun en apport volontaire dans ses locaux (66,84 tonnes en 2018). Elle se déplace également à domicile pour les gros apports (18,908 tonnes en 2018).

⇒ **Améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets**

- Mise à disposition d'un kit « éko pack » pour les événements éco-responsables :
Depuis 2011 la Communauté de Communes dispose de gobelets réutilisables prêtés gratuitement aux associations souhaitant inscrire leurs événements dans une démarche éco-responsable.

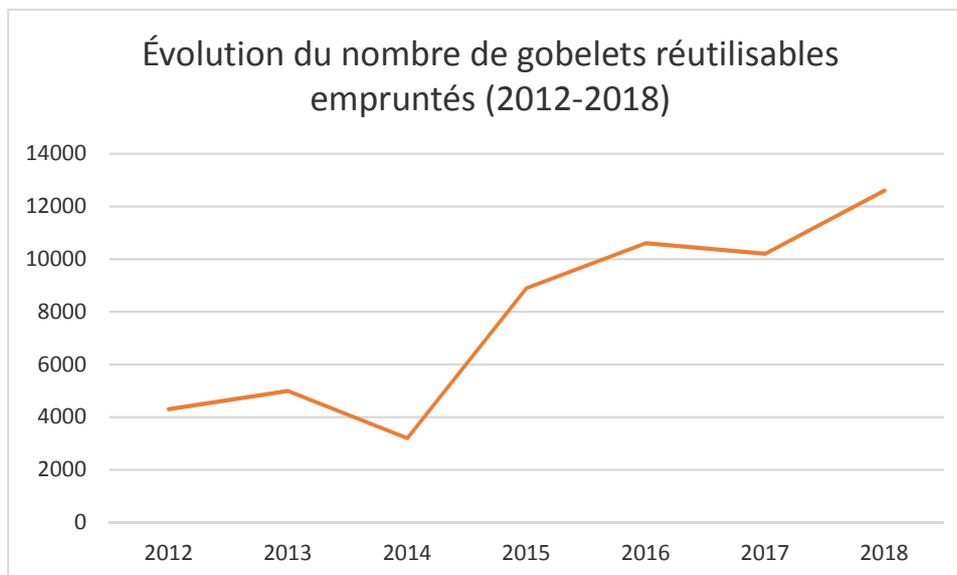


Kit « éko pack » mis à disposition des associations et communes

En 2015, la CCHPB a complété cette prestation en proposant un kit complet comprenant : des poubelles de tri (ordures ménagères, verre, emballages recyclables, compost), des gobelets réutilisables et une signalétique adaptée (kakémonos pour réaliser des « points tri », bâche « buvette »)

En 2017, 47 événements ont nécessité le prêt de bacs à ordures ménagères auprès du service déchets. Trente-huit d'entre eux ont mis en place un système de tri sélectif en empruntant les bacs de l'éko pack ou en utilisant les bacs mis à disposition dans les salles. Au total, 12 600 gobelets réutilisables ont été empruntés au cours de l'année (réunions ou manifestations de plus grande envergure).

Cette année 2018 semble donc conforter l'intérêt et le besoin de cet équipement par les associations du territoire. L'augmentation de l'emprunt des gobelets depuis la mise à disposition de l'éko pack montre en effet, une très nette progression :



En parallèle, la ressourcerie Cap Solidarité, partenaire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, a mis en place un système de prêt de vaisselle pour les associations et particuliers adhérents.

- Promotion et aide à l'acquisition de couches lavables :

La Communauté de Communes dispose de deux lots de couches lavables permettant aux familles le désirant d'essayer ce mode de change gratuitement. Elle subventionne également les particuliers et les professionnels de la petite enfance pour l'achat de couches lavables neuves.

En 2018 il n'y a eu aucune demande de subvention ni de prêt.

- Promotion du compostage individuel :

Depuis 2007, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden vend à tarif subventionné deux modèles de composteurs et un brass'compost :

- 320 litres en plastique recyclé à 15€
- 800 litres en plastique recyclé à 30€
- Brass'compost à 10€

Chaque habitant prend rendez-vous auprès du service environnement afin de venir retirer son composteur. Ce rendez-vous est également l'occasion de prendre le temps de délivrer les informations relatives à la bonne pratique du compostage. Des composteurs sont également délivrés durant la période estivale par les ambassadeurs environnement.

A noter : cette année, les ambassadeurs environnement étant intervenus dans les quartiers ciblés « points noirs », peu de ventes de composteurs ont été réalisées par rapports aux été précédents.

⇒ **En 2018, 63 composteurs été vendus à des particuliers ainsi que 27 brass'compost.**

D'une manière générale, les ventes ralentissent car de nombreux foyers se sont déjà équipés durant les premières années de l'action.

Entre 2007 et 2018, plus 15 % des foyers du Haut Pays Bigouden se sont équipés d'un composteur auprès de la Communauté de Communes et **37% des foyers** au total ont été recensés par les ambassadeurs de tri comme pratiquant le compostage à leur domicile

(composteurs individuels ou compostage en tas). Cela représente 500 tonnes de déchets évités en 2018. A noter : les ambassadeurs environnement de rencontrant pas directement la totalité des foyers du territoire, l'ensemble des foyers pratiquant le compostage à domicile n'est pas intégralement recensé et le chiffre de 37% est un minimum.

- Promotion du STOP-PUB :

Les STOP-PUB permettent d'éviter environ 40 kg par an de déchets par foyer. Ils sont disponibles dans toutes les mairies du territoire et au siège de la CCHPB. Ils sont également proposés lors des ateliers et manifestations organisés par la CCHPB et distribués lors de toutes les interventions en milieu scolaire.

LES INDICATEURS FINANCIERS

I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères

A – Le coût de collecte des Ordures Ménagères

= 127.70 € / Tonne inclus charges diverses, de personnel et amortissements de l'actif et des subventions

(pour mémoire 119.17 en 2017, 121,29 € en 2016, 122,63 € en 2015, 105,51 € en 2014, 109.63 € en 2013, 107.64 € en 2012, 98.28 € en 2011, 98.04 € en 2010, 89.31 € en 2009)

B - Le coût de traitement des Ordures Ménagères

Mois	QUANTITES OM INCINEREES (en tonnes)	refus de tri incinérés en T	QUANTITES INCINERABLES de DECHETERIE(en tonnes)	COÛT PAR TONNE INCINEREE OM (en €) TTC	COÛT TOTAL OM INCINEREES en €	COÛT TOTAL REFUS TRI INCINERES en €	COÛT TOTAL INCINERABLES DECHETTERIE	COÛT TOTAL INCINERATION TTC
JANVIER	359,50	9,66	39,08	121,22	43 577,25	1 170,95	4 737,13	49 485,33
FÉVRIER	287,56	2,40	44,82	147,81	42 505,53	354,75	6 625,04	49 485,33
MARS	316,66	8,46	45,32	133,59	42 301,11	1 130,13	6 054,08	49 485,33
AVRIL	336,18	6,05	51,42	125,71	42 260,84	760,54	6 463,95	49 485,33
MAI	369,22	5,85	43,47	122,64	45 280,13	717,43	5 331,04	51 328,60
JUIN	338,66	4,56	42,9	132,93	45 019,54	606,18	5 702,88	51 328,60
JUILLET	420,36	5,82	46,12	108,68	45 683,87	632,51	5 012,23	51 328,60
AOÛT	457,76	6,27	69,56	96,19	44 034,15	603,14	6 691,31	51 328,60
SEPTEMBRE	322,44	9,93	47,6	135,09	43 557,11	1 341,40	6 430,09	51 328,60
OCTOBRE	354,78	9,20	44,16	125,76	44 617,93	1 157,01	5 553,66	51 328,60
NOVEMBRE	315,18	8,87	42,32	140,10	44 156,86	1 242,69	5 929,05	51 328,60
DÉCEMBRE	325,94	6,12	37,98	138,71	45 211,45	848,91	5 268,24	51 328,60
TOTAUX	4204.24	83.17	554.75		528 205.75	10 565.65	69 798.72	608 570.12

COÛT d'INCINERATION des ORDURES MENAGERES par le Syndicat VALCOR

INCINERATION

AFFECTATION des DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTES ET DE DECHETS

	TOTAL	OM	REFUS DE TRI	DECHETERIES
Qtés incinérées en tonnes	4 842.16	4 204.24	83.17	554.75
Coût Incinération €	608 570.12	528 205.75	10 565.65	69 798.72
Coût gestion des machefers €	14 942.87	12 974.25	256.66	1 711.95
TOTAL coût €	623 512.99	541 180.00	10 822.31	71 510.68
Coût incinération par tonne TTC €	128.77	128.72	130.12	128.91

(La participation aux frais fixes de fonctionnement de VALCOR ainsi que le coût des emprunts sont inclus dans le coût d'incinération)

C – La redevance

1 – Les tarifs

a – aux particuliers

Catégories de personnes desservies	Tarif annuel
Foyer comprenant PLUS de 2 personnes	209,00 €
Foyer comprenant 2 personnes	177,00 €
Personne seule ou résidence secondaire et logement vacances	115,00 €
Résidence secondaire	144,00 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	29,00 €

b – aux professionnels

Concernant la redevance des professionnels, afin de supprimer les effets de seuil, le dispositif de facturation par tranche de 2000 kilos a été abandonné en 2011. L'unité de base pour la facturation 2018 est de 209 €.

Soit

- **1^{ère} tranche de 1 à 1000 kg** **209.00 €**
- **Au-delà de 1000 kg :** **Application du coût de traitement TTC à la quantité réelle collectée (soit 130 €/tonne)**

Pour les professionnels qui résident sur leur lieu de travail, le tonnage collecté est réduit de 1000 kg, la base de facturation pour les 1000 1ers kg est de 115 €.

Pour tout professionnel, lorsque le tonnage est inférieur à 1000 kg (avant ou après réduction), il est fait application du forfait de base de 209 € ou de 115 €.

2 – Le produit de la redevance perçu en 2018

Redevance des particuliers	1 596 879 €
Redevance des professionnels	99 187 €
Soit un total de	1 696 066 €

II – Indicateurs relatifs au traitement sélectif

A – Les Points Environnement

1 - Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés à l'origine (H.T.)

Entreprise	Matériaux	Coût de collecte	Coût du traitement
LE PAPE ENVIRONNEMENT	Papier - Carton	71 €/benne centre de transfert 150 € / benne Fouesnant	
ECOTRI			59 €/T + 3€/t par % de refus
LE GOFF TRANSPORTS	Verre	28.10 €/T (colonne) et 9.04 €/t (silo)	
LE GOFF TRANSPORTS	Multimatériaux	92 €/T	
ECOTRI			150 €/T + 2.50 €/T par % de refus

2 – Les coûts de collecte et de traitement – les recettes perçues

COLLECTE SELECTIVE 2018

Bilan financier en €

DEPENSES €				
Prestataire	VERRE	CARTON/PAPIER		MULTIMATERIAUX
	Collecte	Tri	Collecte	Tri et collecte
Le Goff Transports	30 744.99			(tri) 77 670.42
Le Pape Environnement			36 601.57	
Ecotri		27 490.89		(tri) 141 113.62
Véolia				(collecte) 23 227.30
TOTAL DEPENSES	30 744.99	27 490.89	36 601.57	242 011.97
	336 949.42 €			

RECETTES €	
ECO ORGANISMES	
Eco Emballages (*)	327 354.17
Eco Folio (2016)	23 277.45
Eco TLC	1 790.60
REVERSEMENTS VALCOR (repreneurs)	
Verre	24 764.37
Plastique	14 247.87
Acier-Alu	5 967.80
Carton Papier JMR	70 888.50
Participation à la gestion du Centre de transfert de Méot	
Douarnenez Cté et Cté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz	20 664.02
TOTAL RECETTES	488 954.78 €

(hors Amortissements, frais de personnel, dépenses de communication,.....)

(*) Les recettes Citeo nous parviennent via le syndicat VALCOR, de manière très irrégulière, d'une année sur l'autre.

En 2015, nous avons perçu 105 000 € de recettes, contre 305 949,16 € en 2016, et 154 500 € en 2017. Cela explique les variations du coût de la tonne traitée dans le cadre du dispositif de tri sélectif, tantôt déficitaire ou bénéficiaire.

Dans le même temps, les dépenses de collecte et de traitement ont augmenté de 57 464 € entre 2016 et 2017 (notamment dépense de transfert des matériaux déposés au centre de Méot vers l'usine de tri de

Fouesnant pour 19 648 €, ce coût étant auparavant inclus dans le coût de tri et de traitement facturé par ECOTRI précédent gestionnaire du Centre de Transfert)

Entre 2017 et 2018, les dépenses de collecte et de traitement ont augmenté de 21 638 € (dûe aux effets de l'augmentation des tonnages collectés et traités en 2018, soit + 64 tonnes, et de la révision des prix appliquée chaque année sur les prix des marchés publics conclus).

3- Les autres dépenses imputables au tri sélectif en 2018 (en euros)

Type	Montant en €
Autres charges diverses et de personnel	60 344.76
Dépenses de collecte et de traitement	336 849.42
Recettes de collecte et de traitement	- 488 954.78
Résultat hors Amts / bénéfice	+ 91 760.60
Amortissements nets / charge	- 25 426.69
Résultat avec Amts (perte)	+ 66 333.91

La Collectivité a repris en avril 2017 la gestion du Centre de Transfert de Méot, ce qui engendre des coûts supplémentaires notamment sur les charges de personnel et l'entretien du bâtiment, mais cette charge est atténuée par le versement d'une participation aux frais de fonctionnement, de 20 664.02 €, par les Communautés de Communes de Douarnenez et du Cap Sizun Pointe du Raz (participation est revue à la hausse pour 2018 = + 7 000 €).

Cela signifie que la collecte sélective n'a pas coûté à la Collectivité en 2018. **En 2018, pour 2121.82 tonnes, la collectivité dégage un boni de 31.26 € par tonne** (contre une perte de 26.64 € par tonne en 2017).

Plusieurs raisons à cela :

- Assurément, des recettes reçues d'Eco Emballages 2 fois + importantes en 2018 qu'en 2017 (irrégularité des versements par VALCOR),
- Et sans aucun doute, des efforts de tri importants réalisés par la population du Haut Pays Bigouden,

Ceci, malgré une augmentation des dépenses de collecte et de traitement de l'ordre de 20 000 €.

Le résultat financier de la collecte sélective est à comparer au coût d'incinération qui est de 128.77 € en moyenne par tonne, auquel il convient de rajouter un coût de collecte des Omr, réalisé en régie, de 127.70 € par tonne.

B – Les déchèteries

1 – Les tarifs appliqués aux dépôts de matériaux

Matières collectées	Tarifs appliqués T.T.C.	
	Particuliers	Professionnels ou CESU dès le 1 ^{er} m ³
Encombrants		30 €/m ³ à compter du 01/07/2017
Gravats et déchets inertes		20 €/m ³ à compter du 01/07/2017
Déchets verts		9 €/m ³ à compter du 01/07/2017
Incinérables		30 €/m ³ à compter du 01/07/2017
Bois		20 €/m ³ à compter du 01/07/2017

2 – La collecte et le traitement des matières déposées

a - Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés révisés (H.T)

Entreprises	Matériaux	Coût de collecte ou de transport	Coût du traitement ou/et de valorisation
VALCOR	Encombrants	30.36 € ht/tonne	89.88 € ht/tonne
VALCOR	Incinérables	39.47 € ht /tonne	128.91 € ht /tonne
CHIMIREC	DDS	70 € ht/collecte	900 ht €/tonne
SARP OUEST	DDS	50 € ht/collecte	878 ht €/tonne
LE ROUX	Gravats-déchets inertes	70 €/T	3.60 ht €/T
LE PAPE ENVt (transport) SAUR-VALBE (broyage et valorisation) jusqu'en 11/2018	Déchets végétaux Avant 12/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie de POULDREUZIC / - Evacuation : 4.65 € ht / T • Déchèterie de PLONEOUR - Transport PLONEOUR⇒POULDREUZIC : 18.77 € ht / T 	<ul style="list-style-type: none"> - Broyage : 6.50 € ht/ T - Valorisation : 2 € ht / T
THEAUD VEGETAUX à compter de 12/2018	Déchets végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie de POULDREUZIC : - Evacuation : 4.50 € ht/T • Déchèterie de PLONEOUR - Evacuation : 11.25 € ht/ T 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie de POULDREUZIC - Broyage : 6.10 € ht/ T - Valorisation : 5 € ht / T • Déchèterie de PLONEOUR - Broyage : 3.30 € ht/T - Valorisation : 5 € ht/T
LE PAPE ENVIRONNEMENT A compter du 15/12/2018		<ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie de PLONEOUR - Transport PLONEOUR⇒POULDREUZIC : 18 € ht / T 	
LE PAPE ENVt	Bois	Plonéour : 73 € ht/benne Pouldreuzic : 20 € ht/T	60 ht €/T
LE DONGE	Ferraille et Batteries	<p><i>Jusqu'à novembre 2018</i> : - Recette Ferraille : 183 € ht €/T - Recette Batteries : 550 € ht/T</p> <p><i>A compter de novembre 2018</i> : - Recette Ferraille : 275 € ht/T (prix plancher = 85 €/T) - Recettes Batteries : 605 € ht/T</p>	

b – Les coûts de collecte et de traitement pour l'année 2018 (valeurs TTC en €)

Matériaux	Coût de collecte	Coût du traitement	Coût collecte + traitement
Encombrants	15 025.53	44 482.69	59 508.22
Incinérables	24 085.57	69 915.06	94 000.60
DASRI			0,00
Amiante	106.15	523.34	629.49
DMS	8 800.11	3 850.00	12 650.11
Gravats	16 805.76	10 537.89	27 343.65
Déchets verts	28 137.10	59 026.23	87 163.33
Bois	21 147.89	68 733.24	89 881.13
Huile usagée			1 494.00
Pneumatiques			1 017.60
TOTAUX			373 688.13 € (373 573.92 € en 2017)

c – Les recettes perçues (en € TTC)

Matières collectées	Recettes perçues €
Encombrants	6 360.00
Ferraille et batteries (métaux)	25 111.56
Incinérables	3 585.00
Gravats	6 720.00
Bois	3 300.00
D3E	18 065.89
Déchets verts	11 205.00
Mobilier	13 796.30
DDS	1 528.91
TOTAL	89 672.66 (56 239.23 € en 2017)

Forte augmentation des recettes par rapport à 2017 dûe :

- à une augmentation des tonnages collectés essentiellement à PLONEOUR (gravats, incinérables, mobilier),
- à l'implication des agents d'accueil en déchèterie à POULDREUZIC (seule à accueillir les dépôts des professionnels), pour faciliter la facturation des dépôts des professionnels, et ainsi participer à l'optimisation des recettes (déchets verts, encombrants, incinérables, gravats) et des coûts sur la déchèterie.

d – Coût global des déchèteries en 2018 (charges diverses, Amts et de personnel comprises)

	POULDREUZIC	PLONEOUR-LANVERN
Charge nette liée directement aux déchets <i>(dépenses de collecte et de traitement – recettes)</i>	+ 177 985.09 €	+ 106 030.41 €
Autres charges (diverses, de personnel)	+ 86 843.10 €	+ 69 908.54 €
Coût net hors amortissements en 2018 (charge)	= + 264 828.19 € <i>(+ 284 841,01 € en 2017)</i>	= + 175 938.95 <i>(+ 162 460.47 € en 2017)</i>
Amortissements nets (charge)	+ 20 123.34 €	+ 44 616.76 €
Charge nette 2018 Amortissements inclus	= + 284 671.53 € <i>(295 003.97 en 2017)</i>	= + 209 757.57 € <i>(190 836.74 € en 2017)</i>

Evolution du coût annuel dû :

- Sur **POULDREUZIC**, :
 - o A l'augmentation des recettes sur les dépôts des professionnels
- Sur **PLONEOUR** :
 - o A l'évolution des tonnages

Jours et horaires d'ouverture des déchèteries communautaires :

	Plonéour-Lanvern	Pouldreuzic
<i>Du lundi au vendredi</i>	<i>De 13h30 à 17h30</i>	<i>De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30</i>
<i>Le samedi</i>	<i>De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30</i>	<i>De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30</i>
<i>Dimanche et jours fériés</i>	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>